



2 lettres de rupture de contrat

Par **tula**, le **12/10/2011** à **00:01**

Bonjour,

Je suis en période d'essai depuis 2 mois en CDI et mon employeur m'a envoyé 2 lettres AR me notifiant la rupture du contrat de travail.

La première lettre a été envoyée le 20 septembre et reçue le 4 octobre avec un préavis le 4 octobre, la deuxième envoyée le 4 octobre et reçue le 11 octobre avec un préavis le 18 octobre.

Mon problème est le suivant: quelle lettre fait foi et jusqu'à quelle date je dois travailler ? le 6, le 18 ou le 25 ou encore le 26 (J+1 plus les 2 semaines de prévenance)?

Merci

Par **pat76**, le **12/10/2011** à **12:19**

Bonjour

En principe c'est la première lettre, mais l'employeur a le droit de changer d'avis.

je pense que l'inspection du travail saura vous renseigner exactement sur cette situation.